



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



N° D/2022-088.

Nombre de Conseillers

En exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Thérèse MUNOZ.

QUARTIER PRIORITAIRE RÉSIDENCE DU LAC – CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) – AVENANT N°6.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de Torcy a conclu en 2017, avec l'OPAC de Saône-et-Loire, une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties), accordé aux bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires, au bénéfice de la Résidence du Lac.

Cette convention a fait l'objet de cinq avenants pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, destinés à permettre la poursuite des actions bénéficiant du dispositif, au côté de celles de droit commun.

Monsieur le Maire dit qu'il est envisagé de conclure un sixième avenant à cette convention initiale pour l'année 2023, lequel figure en annexe à la présente délibération.

A l'origine de la convention, 479 logements étaient pris en compte et généraient un montant d'abattement de TFPB de 74.000€. Avec la déconstruction des tours, 160 logements ont été retirés du parc de l'OPAC, seul bailleur social présent sur la commune.

Cet abattement est diminué proportionnellement à cette différence du nombre de logement, soit 319 logements pour un montant de 55.320 €.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'instruction ministérielle du Ministère de la Ville du 17 mars 2016 relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),

Vu l'avenant N°6 à la convention d'utilisation proposé pour 2023, ci-annexé,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, et sur sa proposition,

Transmis à la Sous-préfecture
d'AUTUN

le

Mairie de TORCY – 71210 TORCY



Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITÉ et 2 ABSENTIONS : M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) et Mme DESVIGNES Josette.**

- **ADOpte** les termes de l'avenant N°6 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans le quartier prioritaire de la politique de la ville de la Résidence du Lac à Torcy, conclue en 2017, ledit avenant proposant le plan d'actions relatif à l'année 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant agissant par délégation, à signer l'avenant N°6 avec l'État, l'OPAC de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour procéder à toutes les formalités inhérentes à ce dossier.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le2.3.DEC.2022.....
et publié, affiché ou
notifié le2.3.DEC.2022.....
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe PIGEAU